

MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE NATIONALE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE

DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES

DECISION N°21-1919/EMAT/DRH/BGP/SAB/SEC

PORTANT PROMOTION AU GRADE SUPERIEUR  
D'UN (01) MILITAIRE DU RANG DE L'ARMÉE DE  
TERRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 A TITRE DE  
REGULARISATION.

Secrétariat Administratif  
N° 6153/1510/2021

*CISST + SAR + SF*  
*SST*  
*SAR*  
*SF*  
*Sabbeu*

INFO	ACTIO
SAR	
SST	<input checked="" type="checkbox"/>
SPBF	
SMI	Vu
LE DIRECTEUR DU	
SERVICE DE	
L'INTENDANCE DES	
ARMÉES	
SA	
CFC	

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE

- Vu La loi n°90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- Vu La loi n°90-016 du 18 juin 1990, portant création des Forces Armées Béninoises, telle que modifiée et complétée par la loi n°2020-15 du 03 juillet 2020 ;
- Vu La loi n°2020-19 du 03 juillet 2020, portant statut spécial des personnels militaires des Forces Armées Béninoises, telle que modifiée par la loi n°2020-28 du 02 septembre 2020 ;
- Vu La décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- Vu Le décret n°2021-257 du 25 mai 2021, portant Composition du Gouvernement ;
- Vu Le décret n°80-34 du 11 février 1980, portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des agents permanents de l'Etat et des personnels militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1980 ;
- Vu Le décret n°2008-630 du 22 octobre 2008, portant organisation générale des Forces Armées Béninoises et attributions des autorités militaires relevant de l'Etat-Major Général et le décret n°2015-597 du 25 novembre 2015 qui l'a modifié ;
- Vu Le décret n°2020-322 du 24 juin 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu Le décret n°2016-682 du 07 novembre 2016, portant nomination au Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu L'arrêté n°1533/MDN/DC/SG/CTI/SA du 30 juin 2004, portant organisation et fonctionnement des Directions des Organismes Inter-forces des Forces Armées Béninoises ;
- Vu L'arrêté n°2582/MECDN/DC/SG/SA du 24 août 2001, portant organisation et fonctionnement du commandement de l'Armée de Terre ;
- Vu Directive du Chef d'Etat-major Général n°2020-1282/EMG/PSL/DP/BCH/SP-C du 09 octobre 2020 relative aux travaux d'avancement de grade des militaires du rang ;
- Vu Lettre n°21-01-925/EMAT/DRH/BGP/SAB/SEC du 30 mars 2021, portant reconstitution de carrière d'un militaire du rang ;
- Vu Lettre n°21-02-149/EMG/DOPA/BCR/CS/SA du 11 mai 2021, portant régularisation de la situation administrative de cinq (05) personnels ;
- Vu Le procès-verbal de la séance de travail entre la Direction de l'Organisation et du Personnel des Armées et le Contrôleur Financier sur l'harmonisation des points de vue relatifs au traitement des dossiers des personnels militaires des Forces Armées Béninoises en date du 14 juin 2011.

IMI Cyrille GAINYO

Vu  
LE DIRECTEUR DE  
L'ORGANISATION ET DU  
PERSONNEL DES  
ARMÉES

*B. Michel*  
Capitaine de Vaisseau  
K. Michel DAGUE

Vu  
LE DIRECTEUR DE  
L'ADMINISTRATION ET  
DES FINANCES DU  
MINISTÈRE DE LA  
DÉFENSE NATIONALE

*G. Grégoire*  
Ghémagniadan Grégoire  
GOHOUNTI

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Est promu au grade supérieur ci-dessous, à titre de régularisation, le militaire du rang de l'Armée de Terre dont le nom suit :

### Pour le grade de Caporal-chef ou Brigadier-chef Pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021

N°	NOM	PRENOMS	MATRICULE	OBSERVATIONS
!	ADJAKPONTO	Coffi Alphonse	36241	

**Article 2** : La promotion ci-dessus accordée donne droit à l'augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n°80-34 du 11 février 1980 susvisé.

**Article 3** : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Cotonou, le... 14... juillet.....2021



Colonel Fructueux C. A. GBAGUIDI

#### AMPLIATIONS

- MDN 02 - CTMG 01 - ME 01 - CF 01
- DSIA 1 - DOPA 1 - DSSA 1-CEMAA 01
- CEMMN 01 - BCR 01
- GJC
- Dossier intéressé
- Archives